

**Le Ministre des Pêches et de l'Economie
Maritime
Dy Ould Zein
Le Gouverneur de la Banque Centrale de
Mauritanie
Cheikh El Kebir MOULAYE TAHER**

**Arrêté n°1128 du 07 novembre 2022
portant approbation du plan
d'aménagement de la pêche des petits
pélagiques**

Article premier : En application de l'article 4 du décret n°159-2015 du 1^{er} octobre 2015, portant application de la loi n°2015/017 du 29 juillet 2015, portant code des pêches, le plan d'aménagement de la pêche des petits pélagiques, en annexe, est approuvé les annexes dudit plan font partie intégrante de celui-ci.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, le Commandant de la Garde Côtes Mauritanienne, le Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques et le Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

**Le Ministre des Pêches et de l'Economie
Maritime**

Mohamed OuldAbidineOuld MAYIF

**Arrêté n° 1185 du 14 nov. 2022 portant
création d'une cellule de coordination
du suivi des activités du secteur des
pêches et de l'économie maritime**

Article premier : Il est créé une cellule au sein du ministère des pêches et de l'économie maritime, dénommée « cellule de coordination du suivi des activités sectorielles »

Article 2 : Sont nommés président et membres de la cellule de coordination du suivi des activités du secteur des pêches et de l'économie maritime, comme suit :

Président : Mohamed barham, directeur de la programmation et de la coopération membres :

- Abderrahmane boujoumaa, secrétaire permanent de l'observatoire économique et social des pêches ;
- Dr. Sid'ElMoctar Ahmed Taleb, responsable du suivi des projets du MPEM.

Article 3 : La cellule de coordination du suivi des activités du secteur des pêches et de l'économie maritime se charge de la préparation des plans d'action et des bilans de l'activité du département, afin de disposer régulièrement, et dans les délais, d'une situation consolidée et détaillée.

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

**Ministre des Pêches et de l'Economie
Maritime**

Mohamed OuldAbidineOuld MAYIF